

## La réforme des accords du participe passé. Réception dans les presses belge, française et québécoise

*The Reform of the Past Participle Agreements in French – Reception in the press  
in Belgium, France and Quebec.*

**Mireille Elchacar, Esther Baiwir, Amélie-Hélène Rheault et Marie Steffens**

---

**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/glottopol/5120>

DOI : 10.4000/15ljd

ISSN : 1769-7425

**Éditeur**

Presses universitaires de Rouen et du Havre

**Référence électronique**

Mireille Elchacar, Esther Baiwir, Amélie-Hélène Rheault et Marie Steffens, « La réforme des accords du participe passé. Réception dans les presses belge, française et québécoise », *Glottopol* [En ligne], 41 | 2026, mis en ligne le 19 janvier 2026, consulté le 31 janvier 2026. URL : <http://journals.openedition.org/glottopol/5120> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/15ljd>

---



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

# **LA RÉFORME DES ACCORDS DU PARTICIPE PASSÉ - RÉCEPTION DANS LES PRESSES BELGE, FRANÇAISE ET QUÉBÉCOISE**

**Mireille Elchacar, Esther Baiwir, Amélie-Hélène Rheault, Marie Steffens**  
**Université Téluq, Université de Sherbrooke, Université de Lille / Université  
de Liège, Université d'Utrecht / Université de Liège**

La récente proposition de réforme des accords du participe passé [ci-après RAPP] a fait couler beaucoup d'encre dans la francophonie, notamment dans la presse, qui se fait à la fois écho et caisse de résonance de l'opinion publique. Alors que les discussions sur l'orthographe ou sur les changements proposés à celle-ci peinent souvent à dépasser les idées reçues, nous proposons une comparaison de la réception de la RAPP dans la presse écrite en France, en Belgique et au Québec. Nous ferons émerger les ressemblances ou les disparités dans le traitement médiatique de cette question linguistique entre ces trois communautés de langue maternelle française<sup>1</sup>. Nous commencerons par situer la réforme avant de présenter notre méthode, notre corpus, puis nos analyses pour les trois régions à l'étude. À travers l'analyse des positions sur la RAPP et des arguments évoqués pour appuyer ces positions, c'est aussi le rapport des différentes communautés linguistiques à leur langue et à la norme qui sera ainsi interrogé.

## **La réforme des accords du participe passé**

Les accords du participe passé, et surtout leurs nombreuses exceptions<sup>2</sup>, sont depuis longtemps un sujet de discussion, que ce soit dans les milieux de la linguistique ou de la didactique. Des études les ont identifiés comme une source importante de fautes d'orthographe ou comme illogiques et problématiques (Béguelin 2002, Brissaud et Cogis 2008). Certains prônent une simplification des explications de ces règles (Le Bellec 2013 ; Van Raemdonck 2013), alors que d'autres jugent qu'elles devraient être modifiées (Martin 2024 ; Legros 2003 ; Wilmet 2009 ; Gruaz 2013), par exemple en étendant l'invariabilité du participe passé, qui est déjà le cas de figure le plus fréquent avec les règles actuelles (Leroy et Leroy 1995), tendance qui semble s'accroître avec le temps dans l'usage, à l'oral comme à l'écrit (Benzitoun et Fleisch 2024 ; Surcouf 2024).

---

<sup>1</sup> La presse suisse romande n'a pas été intégrée au corpus pour des raisons pratiques d'accès au corpus et de champ d'expertise des co-auteurs de cette contribution.

<sup>2</sup> Ces règles, qui couvrent plus de 15 pages du *Bon Usage*, mobiliseraient les enfants pendant environ 80 heures durant leur parcours primaire et secondaire, selon Bena2004.

Le premier cas de législation en matière d'orthographe en France, l'Arrêté Leygues de 1900, suggérait déjà une tolérance à leur égard :

*Pour le participe passé construit avec l'auxiliaire avoir, on tolérera qu'il reste invariable dans tous les cas où l'on prescrit aujourd'hui de le faire accorder avec le complément. Ex. : les livres que j'ai lu ou lus ; - les fleurs qu'elles ont cueilli ou cueillies ; - la peine que j'ai pris ou prise.*

Les Rectifications de l'orthographe de 1990 [ci-après RO] proposaient un changement mineur : lorsque suivi d'un verbe à l'infinitif, le participe passé de *laisser* reste invariable (*Elle s'est laissé mourir*).

Ces propositions sont toutefois modestes par rapport aux nombreuses règles d'accord du participe passé. Analysant la question en profondeur, le groupe Érofa (Études pour une rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui) propose en 2012 une réforme complète de ces accords. Le *modus operandi* d'Érofa, pour les accords du participe passé et les autres points d'orthographe sur lesquels il se penche (comme les consonnes doubles ou le « x » final), consiste à partir de l'observation des règles actuelles et d'en élargir la portée en éliminant les exceptions :

*L'étude de l'accord du participe passé menée par Érofa a pour objectif d'établir de nouvelles règles d'accord du participe passé après être et avoir fondées sur des règles premières dès à présent reconnues par la norme et qui se situent donc dans le système basique actuel de l'orthographe.*

*Le propos n'est donc pas de remettre en cause les règles existantes, mais de les renforcer en élargissant leur application. (Gruaz (dir.) 2013 : 9)*

La suggestion d'Érofa se résume à deux règles : avec l'auxiliaire *avoir*, le participe passé reste invariable. Dans les autres cas, il s'accorde avec le sujet ou le nom auquel il se rapporte (dans le cas d'un participe passé adjectival). On aurait donc : *J'ai reçu des fleurs ; Les fleurs que j'ai reçu ; Elle est ravie d'avoir reçu des fleurs ; Elles se sont envoyées des fleurs*<sup>3</sup>.

Cette proposition a reçu l'appui de nombreuses associations à ce jour (d'autres appuis pourraient s'ajouter) :

Année	Association/Groupe
2014	Conseil international de la langue française
2015	Conseil de la langue française et des politiques linguistiques de la Fédération Wallonie Bruxelles
2016	Fédération internationale des Professeurs de Français
2018	Association belge des professeurs de français
2021	Association québécoise des professeur.e.s de français
2023	Association française pour l'enseignement du français
2024	Association québécoise pour l'enseignement du français langue seconde

**Tableau 1 : Appuis à la réforme des accords du participe passé**

<sup>3</sup> Ces règles sont plus radicales que des propositions récentes, dont celles des RO. Il faut toutefois rappeler que des règles similaires ont été proposées par le passé, comme celles de Bastin en 1880, qui suggère aussi de réduire à deux les règles d'accord du participe passé : « 1<sup>re</sup> règle : Tout participe passé, conjugué avec *être*, s'accorde, dans tous les cas, avec le sujet (pas une seule exception ; 1<sup>er</sup> desideratum, conforme à l'histoire de notre vieille langue). Tout participe passé, conjugué avec *être*, s'accorde avec le sujet, excepté celui des verbes pronominaux, qui reste toujours invariable comme celui des verbes actifs conjugués avec *avoir* (2<sup>e</sup> desideratum, s'éloignant de l'histoire du français ». Seconde règle. – Tout participe passé, conjugué avec *avoir*, reste dans tous les cas invariable. Que le complément précède ou suive le participe, la règle reste toujours la même. » (Bastin 1880 : 35-36)

Malgré ces appuis, et même si la réforme se fonde sur un travail réalisé par des spécialistes, l'opinion publique, souvent frileuse au changement en matière d'orthographe (Groupe RO, 2012), n'est pas nécessairement gagnée d'avance. Par ailleurs, la RAPP déborde légèrement de la stricte orthographe dans certains cas. En effet, si les accords que la RAPP entend supprimer sont essentiellement graphiques, la marque du féminin est parfois réalisée oralement, particulièrement dans un registre plus soutenu (*les lettres que j'ai écrites*). En outre, l'opposition de longueur entre masculin et féminin des verbes du premier groupe (*mangé/mangée*) est perceptible à l'oral dans certains espaces francophones, par exemple en Belgique.

Nous avons donc voulu analyser la réponse médiatique à la réforme, partant du postulat que la presse est un lieu où la parole des experts est travaillée par des journalistes qui « parlent » à leur public, mais qu'elle est aussi un creuset où s'agglomèrent toutes les opinions qui circulent dans la société, à travers des rubriques comme les courriers des lecteurs. Est-ce que les arguments qu'on oppose traditionnellement aux changements orthographiques (nivèlement vers le bas, altération du charme et de la beauté de la langue, etc.) sont mobilisés ici aussi ? Parmi les arguments contre la RAPP, est-ce qu'on retrouve le fait que cette dernière modifie non seulement l'orthographe mais aussi dans certains cas la prononciation ? Quelles sont les particularités dans la presse pour chaque communauté linguistique ? Le Québec est souvent cité comme étant un précurseur dans la francophonie, par exemple en ce qui concerne la féminisation (Arbour *et al.* 2014) ou les équivalents français pour remplacer des anglicismes (Cajolet 2021), et les opinions qui y circulent sur les Rectifications de l'orthographe se font plus positives avec le temps (Rheault et Elchacar 2019) ; est-ce que cet avant-gardisme se confirme pour la RAPP ? C'est à toutes ces questions que nous souhaitons répondre.

## Méthodologie et premiers constats

### Le corpus

Nous avons créé un corpus d'articles de journaux pour la Belgique, la France et le Québec en interrogeant la base de données Europresse pour l'Europe et Eureka pour le Québec. Nous avons lancé les recherches à l'aide de mots-clés<sup>4</sup> en commençant à l'année 2014, alors que le Conseil international de la langue française prend position en faveur de la RAPP.

	Québec	Belgique	France
2014	0	0	4
2015	0	0	0
2016	0	3	3
2017	0	4	1
2018	0	66	105
2019	10	2	9
2020	2	3	1
2021	11	3	2
2022	3	0	5
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>81</b>	<b>130</b>

Tableau 2 : Nombre d'articles du corpus par pays

<sup>4</sup> Les mots-clés sont les suivants : participe(s) passé(s) + accord(s), participe(s) passé(s) + règle(s), participe(s) passé(s) + simplifi\*, participe(s) passé(s) + réforme.

On constate un pic de publications en 2018 pour l'Europe. Plus précisément, entre le 3 et le 8 septembre 2018, 48 articles ont été publiés en Belgique et 73 en France. Ce pic coïncide avec la présentation du spectacle *La Convivialité*, créé par Arnaud Hoedt et Jérôme Piron, anciens enseignants belges de français. Cette pièce, qui aborde les questions de langue et d'orthographe avec un regard critique et humoristique, a résonné auprès du public et des médias, renforçant la visibilité du sujet. En parallèle de la pièce, les auteurs ont pris la parole dans deux grands titres de presse : une tribune, intitulée « “Les crêpes que j’ai mangé” : un nouvel accord pour le participe passé », a été publiée dans *Libération* le 2 septembre (en France, donc), suivie d'une carte blanche dans *Le Soir* le 3 septembre (en Belgique, cette fois), dont le titre était « Les leçons du (participe) passé ». La combinaison de leur spectacle et de ces publications a amplifié le débat, tant en Belgique qu'en France.

Pour les autres années, la récolte est plus modeste, et les articles sont souvent rédigés en réaction à la prise de position d'une association de la francophonie sur la réforme.

### Les arguments et les énonciateurs

Une fois le corpus constitué, nous l'avons soumis à deux grilles d'analyse. La première visait à identifier les énonciateurs qui prennent la parole sur ce sujet. Le tableau 3 présente les catégories d'énonciateurs qui s'expriment sur la réforme dans le corpus d'articles de journaux.

Catégorie d'énonciateur	Abréviation
Rédacteur en chef, éditorialiste	Rédac
Journaliste	J
Enseignant; Association d'enseignants	Ens, Asso d'ens
Linguiste, lexicographe	Ling
Citoyen	Cit
Scientifique non-linguiste	Scien
Autorité politique	Pol
Autorité linguistique	Aut
Intellectuel	Int
Professionnels de la langue	Lang
Hoedt et Piron	H&P

**Tableau 3 : Les types d'énonciateurs**

Nous avons ainsi distingué plusieurs catégories, identifiées par des codes : les articles signés par des rédacteurs en chef ou éditorialistes (Rédac), ceux rédigés par d'autres journalistes (J), les prises de position d'enseignants (Ens), de linguistes ou de lexicographes (Ling), celles de citoyens (par exemple dans les courriers des lecteurs : Cit), les voix de scientifiques non linguistes (Scien), les autorités politiques (ministres ou responsables d'institutions officielles non linguistiques : Pol), et les autorités en matière de politiques linguistiques (comme les porte-parole de l'Office Québécois de la Langue Française, les Académiciens en France ou les membres du Conseil de la langue française et des langues régionales en Fédération Wallonie-Bruxelles : Aut)<sup>5</sup>. Nous avons également une catégorie regroupant les intellectuels : écrivains, chroniqueurs et analystes (Int), et une catégorie pour les professionnels de la langue non scientifiques (comme les correcteurs, traducteurs et réviseurs : Lang). Enfin, après une première lecture du corpus, nous avons ajouté une catégorie spécifique pour les interventions d'Arnaud Hoedt et Jérôme Piron (H&P).

<sup>5</sup> Qu'ils soient ou non linguistes, les membres de ces instances sont perçus par le public comme les détenteurs d'un pouvoir sur la langue. Ce pouvoir est davantage symbolique pour l'Académie et plus effectif, bien que moins médiatique, pour les autres instances. Mais dans l'usage que les journalistes ont des prises de paroles issues de ces instances, cette différence ne semble pas gêner l'appréhension globale que nous proposons.

Dans un deuxième temps, nous avons soumis le contenu des articles à une analyse approfondie, en construisant une grille des types d'arguments en faveur ou contre la RAPP. Pour élaborer cette grille, nous nous sommes appuyées sur celles proposées par le Groupe RO (2012) et par Rheault et Elchacar (2019), que nous avons ensuite adaptées et enrichies en fonction des particularités de notre corpus et de la problématique étudiée. Nous avons distingué les arguments les plus récurrents et, dans certains cas, isolé des types d'arguments propres à certaines catégories d'énonciateurs ou à des espaces géographiques spécifiques. Les tableaux 4 et 5 présentent les arguments pour et contre la réforme. Nous avons regroupé les arguments en familles, en identifiant dans chaque expression des mots-clés ou des thèmes, puis en les rassemblant progressivement par catégories et en distinguant les arguments en faveur et en défaveur de la réforme. Les tableaux 4 et 5 constituent des reformulations issues de ce travail d'arborescence (pour une méthodologie sur les enquêtes qualitatives, voir Braun et Clarke 2006). Il est à noter que plusieurs arguments perpétuent la confusion entre langue et orthographe, comme ceux abordant la beauté et la richesse de la langue.

Mots-clés	Argument
<b>Validation de l'usage</b>	
U1 : Évolution naturelle	Une langue évolue, il est normal de suivre ce mouvement/cette règle est obsolète
U2 : Sanction de l'usage	La simplification préconisée est déjà fréquente dans l'usage
U3 : Conforme à l'oral	Les nouvelles règles colleraient mieux à l'oral
U4 : Orthographe au service de la langue	L'orthographe est un instrument qui doit servir les usagers
<b>Rationnel</b>	
R1 : Histoire	L'origine des règles est accidentelle/arbitraire
R2 : Logique	La règle est absurde/n'a pas de fondement logique (ni d'utilité)
R3 : Complexes	Les règles sont trop complexes
R4 : Généralisation de la règle	On généralise la règle existante
R5 : Minorité	Une faible minorité de formes verbales sont concernées
R6 : Ce serait mieux	La réforme ne cause pas de confusion, les nouvelles règles sont meilleures
<b>Appropriation de la langue et enseignement : il faut lutter contre une règle nuisible</b>	
A1 : Insécurité linguistique	Les règles causent ou renforcent l'insécurité linguistique
A2 : Discrimination sociale	La maîtrise de l'orthographe sert de tri (par ex. face à l'emploi) et renforce les inégalités sociales
A3 : Attractivité de la langue	Personne ne veut apprendre une langue trop compliquée; il faut faire mieux aimer notre langue (par ex. aux nouveaux arrivants)
A4 : Temps d'enseignement	Le temps investi dans la scolarité pourrait mieux être mis à profit
A5 : Surcharge cognitive des élèves	Les élèves doivent gérer trop de choses en même temps; la complexité des exceptions nuit aussi aux cas plus simples
<b>Consensus de la proposition</b>	
C1 : Recommandée par les enseignants	Diverses associations d'enseignants se sont positionnés en faveur de la réforme sur la base de leur expérience terrain
C2 : Recommandés par les spécialistes / depuis longtemps	Mesure préconisée depuis plus d'un siècle et fait consensus chez les spécialistes
C3 : Consensus	Tous les experts sont d'accord (linguistes, enseignants, etc.)
C4 : Possible ailleurs	De telles réformes sont possibles pour d'autres langues

**Tableau 4 : Les argument en faveur de la réforme des accords du participe passé**

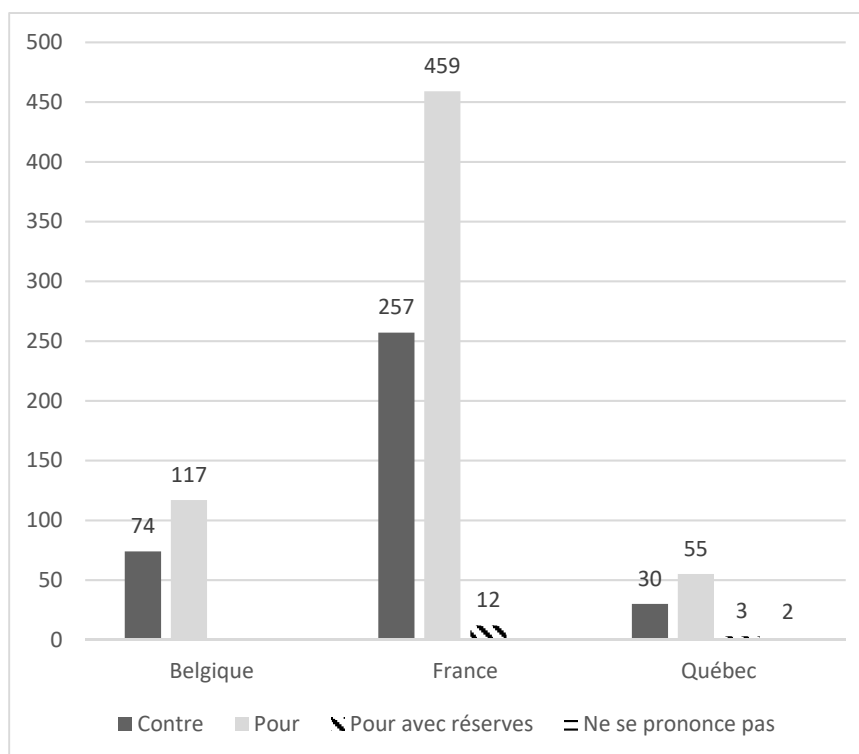
Mots-clés	Argument
<b>Opposition de principe</b>	
O1 : Résistance au changement	Les nouvelles règles susciteraient de la résistance
O2 : Abus d'autorité	La réforme serait imposée par le haut, n'émane pas de l'usage
O3 : Affectif/identitaire	On aime la langue/l'orthographe telle qu'elle est, cela fait partie de notre identité/La richesse et la beauté de la langue tiennent à ses difficultés
O4 : Pente glissante	Si on dit oui à la RAPP, on finira par écrire au son/on n'accordera plus rien
O5 : Nivèlement vers le bas	On cautionne un nivèlement vers le bas, la facilité/l'orthographe modèle la pensée
O6 : Cavalier seul	On ne peut pas faire autrement que le reste de la francophonie
<b>Inutilité voire danger</b>	
I1 : Précision	Certaines nuances seront perdues
I2 : Tout est bien comme ça	Les règles actuelles sont logiques/ne posent pas problème
I3 : Ce serait pire	Les nouvelles règles rendent l'orthographe plus difficile, ne sont pas logiques
I4 : Littérature	On ne pourra plus lire les chefs-d'œuvre de la littérature française
I5 : Efficacité : Toujours des fautes	Les propositions ne sont pas assez profondes, pas assez efficaces
<b>Problèmes liés à l'enseignement et à l'appropriabilité de la langue</b>	
E1 : Enseignement inefficace	Le problème n'est pas l'orthographe mais la manière dont on l'enseigne
E2 : Nouvel apprentissage	Il faudrait désapprendre tout ce qu'on a appris pour réapprendre un nouveau système
E3 : Non prioritaire	Il y a tant de choses plus essentielles à régler dans l'enseignement
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	
M1 : Confusion	La confusion règnera entre les deux orthographe
M2 : Facultatif	La RAPP ne sera pas obligatoire et se pourra donc pas s'implanter
M3 : Pas de consensus international	Un seul pays ne peut pas se lancer sans les autres
M4 : RO pas appliquées	Les RO de 1990 ne sont pas encore uniformément appliquées, pourquoi ajouter d'autres changements ?

**Tableau 5 : Les arguments contre la réforme des accords du participe passé**

À la lueur de ces tableaux, examinons à présent en détail chacun de nos trois champs.

## Les analyses

Notre premier histogramme fournit les chiffres bruts de tous les arguments pour et contre la RAPP dans chaque sous-corpus. Il convient de préciser qu'il y a souvent plusieurs prises de paroles par article, et plusieurs arguments par prise de parole, parfois contradictoires. Certaines prises de paroles pourront donc, plus loin, être taxées de « pour et contre ».



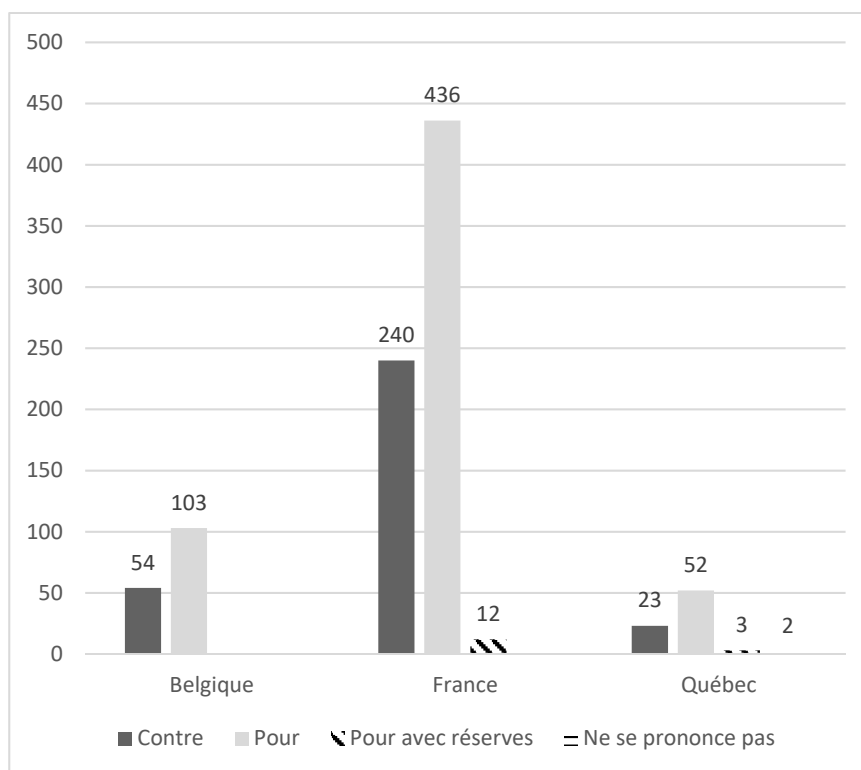
**Graphique 1 : Les positions sur la RAPP en fonction du lieu (avec les énonciateurs indirects)**

La majorité des prises de position se font en faveur de la RAPP. Dans un premier temps, nous avons pris en compte tous les arguments trouvés dans le corpus, y compris ceux qui sont convoqués par un auteur sans être les siens, pour se positionner par rapport à eux. Ainsi, dans l'extrait suivant, l'auteur, qui est pour la RAPP, se positionne par rapport à l'argument répandu du nivellement vers le bas (qu'il ne prête ici à personne en particulier) :

*On se heurte souvent au discours conservateur qui parle de nivellement par le bas. (...) La langue est un bien commun et ne doit pas être inutilement compliquée. Elle doit être un véhicule de la pensée. La langue peut être complexe sans être compliquée. (Le Soir, 3 septembre 2018).*

Même si ces arguments sont repris à un autre énonciateur (réel mais mobilisé indirectement ou totalement fictif, tel une sorte de *doxa*) plutôt que d'être l'avis de la personne qui le répète, nous les avons comptabilisés dans un premier temps puisqu'ils occupent l'espace médiatique et participent à la construction du discours sur la RAPP<sup>6</sup>. Mais ces arguments cités (ou secondaires) augmentent artificiellement les chiffres des arguments contre la RAPP. Si nous les retirons du corpus (graphique 2), nous obtenons les chiffres des arguments assumés par les énonciateurs, et la majorité des prises de position en faveur de la RAPP est renforcée :

<sup>6</sup> Ils ont donc dans un premier temps été comptabilisés dans une catégorie d'énonciateur où le chiffre 2 suit le nom de la catégorie d'énonciateur (Enseignant2 pour les arguments qui sont prêtés aux enseignants, Intellectuel2 pour les arguments mis dans la bouche d'intellectuels, etc.). Nous donnerons plus de détails dans les analyses par région.



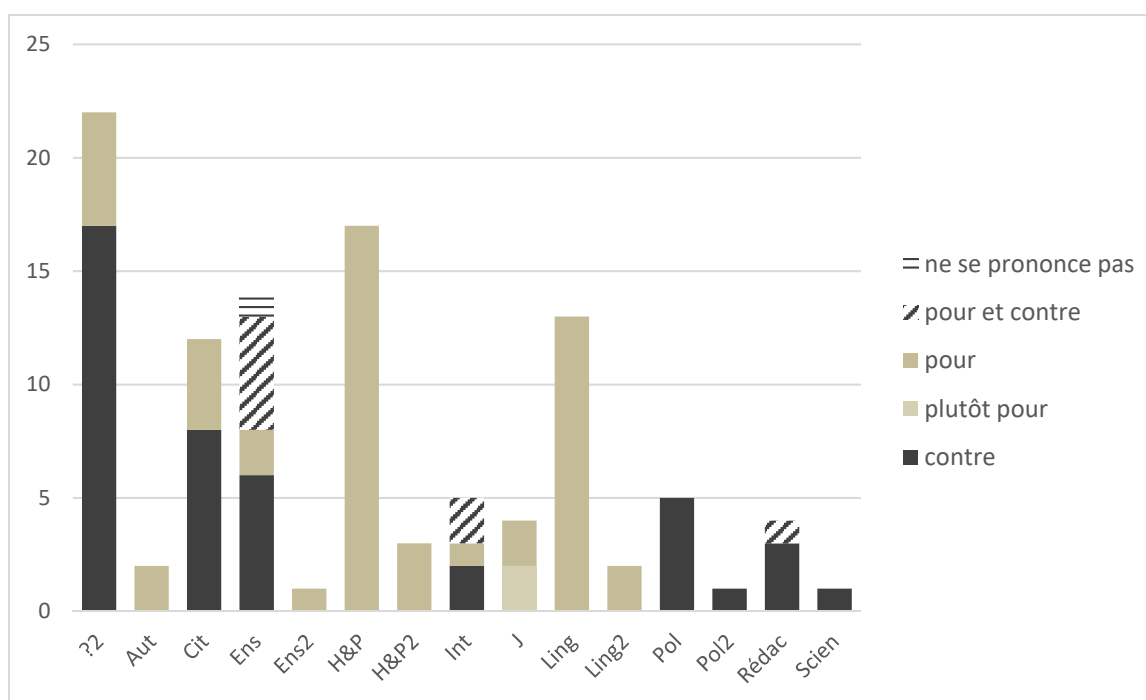
**Graphique 2 : Les positions sur la RAPP en fonction du lieu (sans les énonciateurs indirects)**

Regardons à présent de plus près ce qui ressort de chaque sous-corpus.

### Focus sur la Belgique

À l'issue de la lecture et de l'étiquetage des différents arguments présentés dans le corpus belge, nous obtenons la somme de 191 arguments, dont 117 (61,3 %) sont favorables à la réforme et 74 (38,7 %) défavorables. Pour intéressant que soit ce ratio global, il nous semble surtout pertinent de nous pencher sur les différents énonciateurs.

Le graphique suivant analyse la position des énonciateurs à chacune des prises de parole, qui peuvent, rappelons-le, comporter plusieurs arguments, soit allant dans le même sens (« pour » ou « contre »), soit contradictoires (« pour et contre »). Certaines prises de parole sont même vides d'argument, se contentant de rappeler la proposition de RAPP (« ne se prononce pas »). Les chiffres ne coïncident donc pas avec les décomptes des arguments pris individuellement.



**Graphique 3 : Les positions des énonciateurs dans le corpus belge**

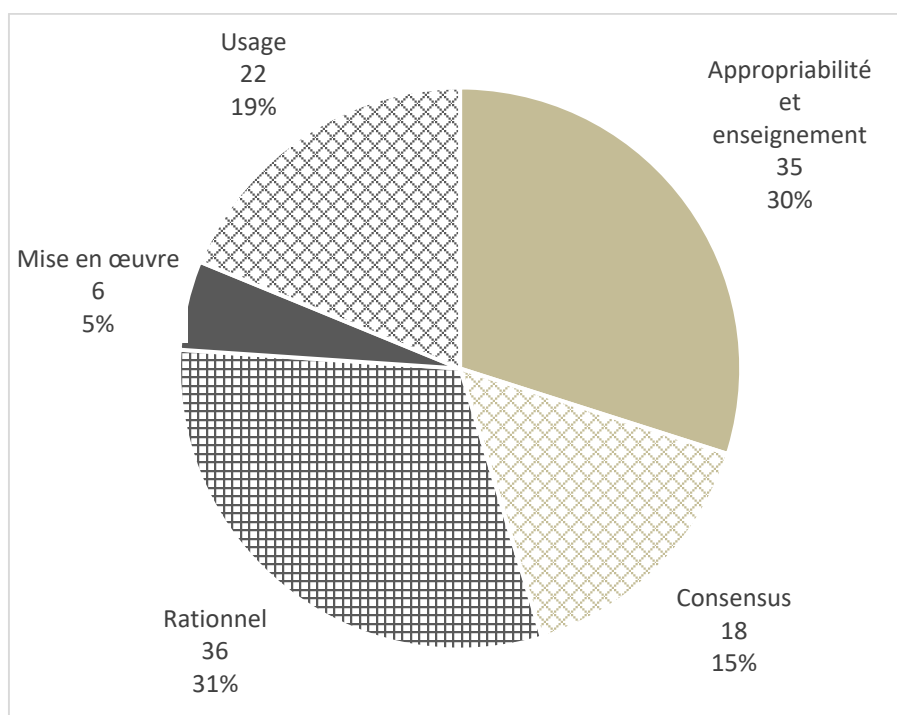
Comme mentionné *supra*, nous avons distingué les énonciateurs directs des cas où ceux-ci sont convoqués indirectement. Ainsi, lorsqu'un politicien dit : « les linguistes pensent que... », l'argument énoncé est catégorisé « Ling2 ». Lorsqu'un élu réagit à la prise de position de Hoedt et Piron et qu'il fait une restitution de leur prise de parole, l'argument est classé « H&P2 ». Plus fréquemment, lorsqu'un énonciateur s'appuie sur une *vox populi* (supposée ou réelle), l'argument avancé est étiqueté « ?2 » ; il s'agit d'énonciateurs secondaires mais indistincts, convoqués par l'énonciateur principal par une formulation telle que « si l'on en croit l'opinion publique », « les usagers penseront que... », « on objectera que... ».

La lecture des résultats ainsi présentés montre des catégories très homogènes. Ainsi, sans surprise, Arnaud Hoedt et Jérôme Piron sont sans réserve pour la RAPP ; les linguistes confirment unanimement. La catégorie des enseignants est intéressante, car il s'agit d'un public particulièrement touché par une éventuelle révision de la norme à enseigner. Il s'agit très souvent de prises de parole que l'on rencontre dans des rubriques telles que le « Courrier des lecteurs ». Parmi ces interventions, plusieurs sont à la fois pour et contre : pour d'un point de vue rationnel, mais contre pour des raisons idéologiques ou par crainte d'une porte ouverte à d'autres simplifications, par exemple. Ainsi de cette enseignante, Anne-Sophie : « De l'espagnol au néerlandais, on remarque que les langues en général se sont simplifiées... Sauf le français. En dépit du caractère très noble de la langue, ça mérite qu'on se pose la question (...) Toutefois, nous sommes un peu partagés entre collègues. Si on supprime l'accord avec avoir, qu'est-ce qu'on modifiera ensuite ? » (*La Dernière Heure - Web*, 4 septembre 2018). Ces prises de position s'appuient à la fois sur l'affectif (ces professionnels de l'enseignement sont attachés à la langue française) et sur la peur (du changement, du qu'en-dira-t-on, du déclin). Les enseignants constituent un public très sujet à une forme d'insécurité linguistique, corrélée avec une dimension normative inhérente à la profession (voir par exemple Crinon et Delarue-Breton, 2018). Mais l'inquiétude est parfois aussi liée à la faisabilité ou à la légitimité d'avancer en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, Anne-Sophie poursuit : « En tant qu'école située dans une commune frontalière, c'est un sujet délicat. Nous avons un gros pourcentage d'élèves français dans nos classes. On pourrait craindre d'en perdre une partie si le français enseigné chez nous n'est plus le même qu'en France » (ibid.).

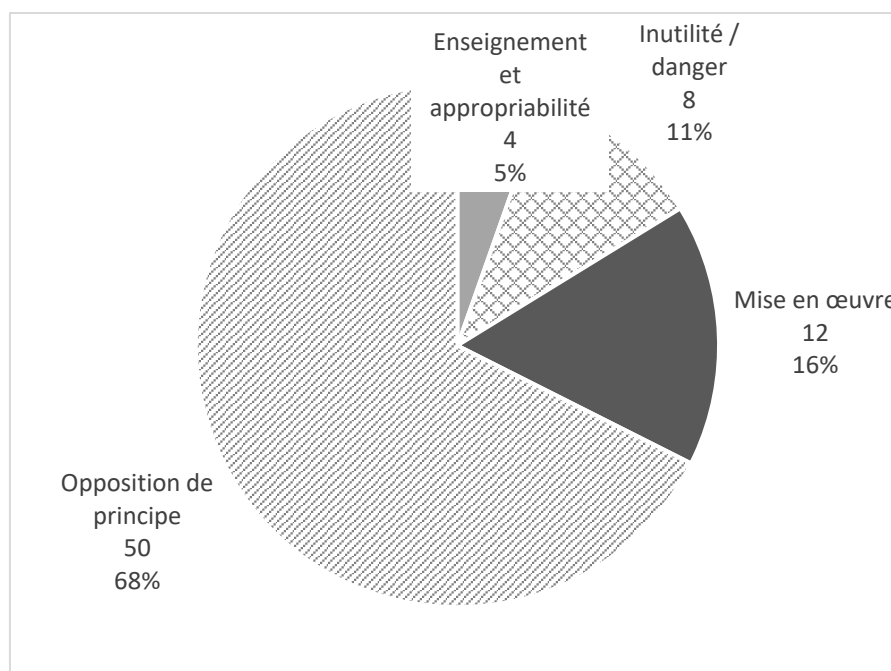
Si l'on revient sur la catégorie « ?2 », on remarquera qu'elle comporte 17 arguments *contre*. Or il s'agit de mises en scène de la parole d'autrui, le plus souvent pour s'inscrire en faux par rapport à celle-ci. Si l'on supprime en effet tous les arguments convoqués indirectement par des énonciateurs qui mettent en scène une autre prise de parole, le ratio des arguments pour et contre passe de 117/74 à 103/54, soit, respectivement de 61,3 % à près de 65 % d'arguments authentiquement assumés en faveur d'une réforme.

Enfin, un mot sur la catégorie des politiciens, qui prennent cinq fois la parole « contre » ; il s'agit dans chaque cas d'une réponse à la fameuse tribune de Hoedt et Piron dans *Libération*, dans laquelle ceux-ci avancent imprudemment que « La Fédération Wallonie-Bruxelles, en accord avec ses instances linguistiques, envisage sérieusement d'instaurer l'invariabilité du participe passé avec l'auxiliaire avoir » (*Libération*, 2 septembre 2018). En l'occurrence, les « instances linguistiques », *id est* le Conseil de la langue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avait en effet émis une recommandation en ce sens, mais dont les politiques ne s'étaient pas officiellement saisis ; les mandataires interrogés à ce sujet ont donc, assez logiquement, répondu que non, aucune décision ferme n'avait été prise en ce sens, que ce soit pour des raisons politiques (pas d'accord de la France par exemple) ou stratégiques (pas le *momentum* au niveau des programmes d'enseignement).

À l'aune de ces précisions, on pourra conclure que le ratio initial, favorable à une réforme, l'est encore davantage si l'on analyse le cadre dans lequel apparaissent les 74 arguments contre. Regardons toutefois ceux-ci de plus près et voyons comment ils se répartissent par rapport aux catégories définies précédemment.



Graphique 4 : La répartition des arguments « pour » dans le corpus belge



**Graphique 5 : La répartition des arguments « contre » dans le corpus belge**

Les arguments favorables à la réforme évoquent toutes les catégories que nous avons définies. Mais deux grands groupes sont davantage mobilisés :

- les arguments rationnels, à 36 reprises, soit :
  - *l'origine de la règle est arbitraire / accidentelle*, 14 occurrences ;
  - *la règle actuelle est absurde*, 11 occurrences ;
  - *les règles sont trop complexes*, 8 occurrences ;
  - *cela ne concerne que peu de formes verbales*, 2 occurrences ;
  - *la nouvelle proposition serait meilleure et ne créerait pas de confusion*, 1 occurrence.
- les arguments liés à l'enseignement de la langue et à son appropriabilité, à 35 reprises, soit :
  - *le temps consacré à cette règle est bien trop élevé et pourrait être mieux mis à profit*, 18 occurrences ;
  - *la discrimination sociale*, 9 occurrences ;
  - *la question du manque d'attractivité d'une langue trop complexe*, 6 occurrences ;
  - *l'insécurité linguistique que génère la règle auprès des locuteurs*, 2 occurrences.

Les arguments défavorables sont, quant à eux, en grande majorité (50 sur 74) des oppositions de principe, dont 21 tournent autour de la notion du nivellement par le bas (diminuer la difficulté serait diminuer la précision de la pensée, valorisation de l'effort, de la rigueur) ; dans 7 cas, il s'agit aussi d'une pente glissante, avec le risque qu'ensuite on demande l'invariabilité des adjectifs, etc., et qu'on aboutisse à une écriture phonétique. Dans 16 cas, l'opposition est liée à l'attachement, à l'émotionnel : on aime le français et sa grammaire telles qu'ils sont (avec les notions de patrimoine, d'identité, de beauté, de génie) ; dans 4 cas, il y a une réticence face à une réforme qui viendrait « d'en haut », qui n'émanerait pas de l'usage ; dans 2 cas, l'opposition vient de la résistance même que génère tout changement : *ne changeons pas car les gens ne supporteront pas le changement*.

Il est intéressant de remarquer que ces réticences ne sont pas du tout liées au sujet de la réforme, mais plutôt à l'idée même d'une réforme ; ce sont d'ailleurs les mêmes arguments qui sont avancés lorsqu'il est question de la réforme de l'orthographe de 1990 (Groupe RO 2012 ;

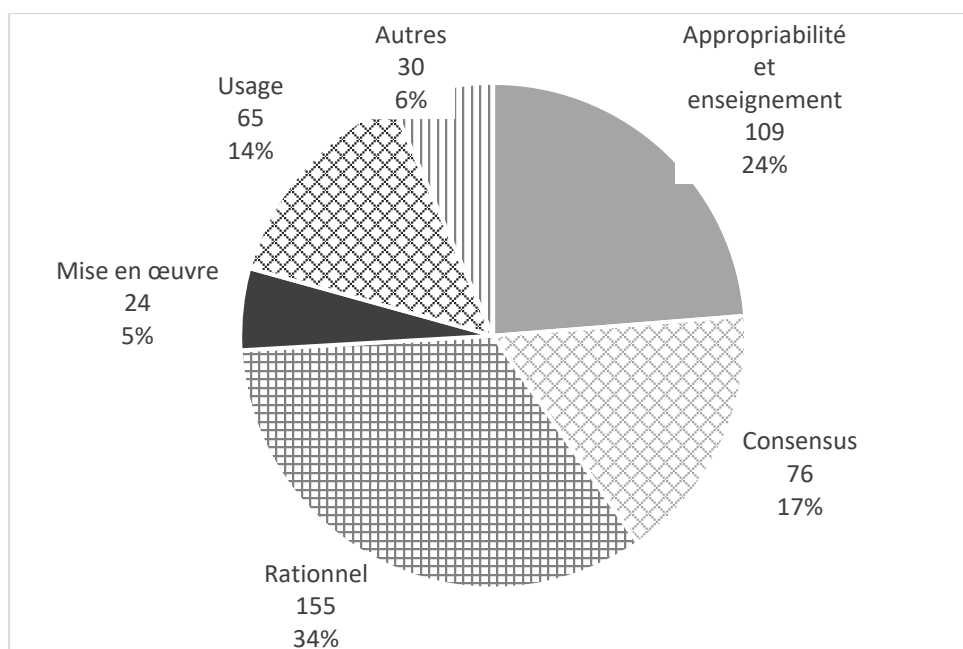
Rheault et Elchacar 2019), voire parfois de la féminisation des noms de métiers (Dister et Moreau 2009).

Les autres catégories d'arguments défavorables sont celles des problèmes de mise en œuvre d'une réforme (12), de son inutilité ou de son danger (8) et enfin, des difficultés liées à l'organisation de l'enseignement (4).

Traversons à présent la frontière afin d'examiner la presse française, ce qui nous permettra d'analyser les similitudes ou, éventuellement, les divergences entre ces deux sous-corpus.

### Focus sur la France

Les énonciateurs qui s'expriment dans le corpus de France reflètent la spécificité du paysage médiatique et culturel français. Les intellectuels, les journalistes et les spécialistes du langage (chroniqueurs, orthophonistes, champions d'orthographe et Bernard Pivot, présentateur d'émissions culturelles et de dictées publiques) sont les plus présents, dans les deux camps, pour et contre. Quelques linguistes et enseignants ont également la parole. Les arguments en faveur de la RAPP sont, comme ailleurs, majoritaires (64 %).



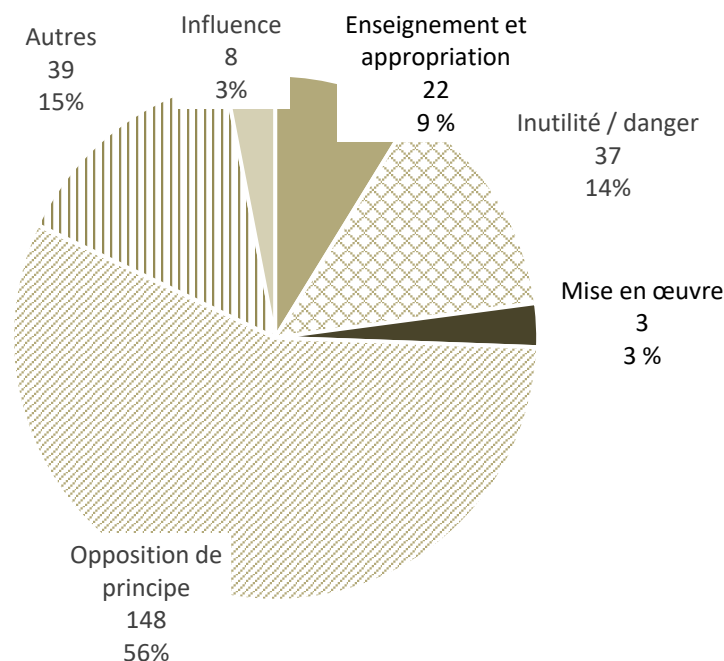
Graphique 6 : La répartition des arguments « pour » dans le corpus français

Les partisans de la réforme mettent en avant les aspects linguistiques et sociaux, principalement empruntés à l'argumentaire de Hoedt et Piron : la règle est illogique, incompréhensible, elle comprend trop d'exceptions et monopolise trop de temps d'enseignement. Plusieurs commentateurs soulignent que les règles actuelles favorisent les locuteurs maîtrisant les normes linguistiques complexes, créant ainsi une forme de discrimination sociale. D'autres indiquent que l'usage se dirige déjà vers la disparition de l'accord à l'oral, et même à l'écrit : de plus en plus de locuteurs, même très bien formés, ne le font plus. La langue doit évoluer avec son temps et se simplifier, pour devenir un outil de communication plus efficace. Si les partisans de la réforme, dont Bernard Pivot, louent la compétence reconnue des grammairiens belges et leur ouverture d'esprit, peu toutefois affirment aussi clairement que Marc Laroche, rédacteur indépendant pour *L'Est éclair*, que le français appartient à tous les francophones : « Non, les Français n'ont aucun droit exclusif sur la langue française ; elle est un trésor que doivent entretenir en commun, à travers le monde,

tous ses locuteurs, quotidiens ou occasionnels, ainsi que tous les écrivains et écrivains qui l'utilisent à l'écrit » (*L'Est éclair*, 8 septembre 2018).

Contrairement à ce que l'on observe en Belgique, certains de ces intervenants sont franchement contre l'idée d'une réforme.

Les arguments invoqués sont sensiblement les mêmes que ceux que l'on retrouve dans les autres régions francophones, mais avec une nette prédominance de l'opposition de principe comme le montre le graphique ci-dessous.



**Graphique 7 : Les arguments « contre » français (257 ; 36 %)**

Sous le label *opposition de principe* sont regroupées des tendances argumentatives variées qui ont toutes en commun de ne pas porter sur les enjeux de la réforme d'accord du participe passé elle-même mais sur l'inopportunité de toute réforme de l'orthographe française. La première tendance repose sur l'impopularité supposée de toute réforme : « Selon un sondage Harris, « 82 % des Français seraient même opposés à toute réforme de l'orthographe » (Combes et Latour, 11 octobre 2018, *L'Humanité*), sans autre précision méthodologique sur la représentativité de l'échantillon ou la formulation exacte de la question posée aux sondés.

La deuxième tendance regroupe des enjeux affectifs. Pour les plus virulents opposants à toute réforme, la langue française est bien plus qu'un simple outil de communication; elle est l'objet d'un attachement profond : « La langue, ce n'est pas que de la logique ou des règles, c'est aussi une dimension affective, des habitudes, un attachement. Il n'est pas sûr que l'on puisse lâcher tout cela aussi facilement. » (Cédelle, 4 septembre 2018, *Le Monde*). Cet attachement conduit parfois à anthropomorphiser la langue, elle est une entité « torturée » (Zemmour, 7 septembre 2018, *Le Figaro Magazine*), « saccagée » (Borer, 13 septembre 2018, *Le Point*), « bousculée, chahutée, tourneboulée » (1<sup>er</sup> janvier 2018, *Le Figaro.fr.*) par toutes tentatives d'interférence externe, vues comme autant d'agressions : « Je suis amoureuse de notre belle langue et désolée de la voir de plus en plus malmenée » (Roussel, 7 octobre 2018, *Courrier picard*). Au-delà du sentiment individuel d'attachement à une vieille amie, le français est présenté comme une cause à défendre, un patrimoine à protéger, contre les menaces de simplification qui pourraient l'altérer (Tandonnet, 7 septembre 2018, *Le Figaro.fr.*, Ponsonnet, 9 septembre 2018, *L'Obs*, Combes et Latour, 11 octobre 2018, *L'Humanité*). Sa complexité est alors perçue comme faisant partie intégrante de sa beauté et de son « génie », notamment sous

la plume d'Éric Zemmour, polémiste rattaché à l'extrême-droite : « Le français est une langue complexe, et c'est ce qui fait son génie et son charme. C'est une langue élitiste et c'est pour cela qu'on doit en être fier. » (Zemmour, 7 septembre 2018, *Le Figaro Magazine*).

La troisième tendance se fonde sur un argument considérant que toute réforme du français menace également la pensée, en vertu d'un lien indissociable entre langue et pensée. Ainsi, pour les opposants à la réforme, toucher à la langue reviendrait à toucher à la pensée elle-même, la simplification des règles étant perçue comme une menace pour la rigueur intellectuelle que le français a su inspirer depuis des siècles : « Qu'on prenne la mesure de cette effarante assimilation de la simplicité à une vertu et de la complexité à un vice : il n'est pas meilleure définition d'un processus de démission intellectuelle, car penser, raisonner, abstraire, analyser, synthétiser, articuler des idées est par nature compliqué. C'est avec la langue qu'on pense. Et renoncer à maîtriser la langue, ou la simplifier pour qu'elle soit plus facile à employer, c'est renoncer à penser. » (Vignest, 4 septembre 2018, *Le Monde.fr*). Cet argumentaire est fondé sur une absence de distinction entre conceptualisation, langue et orthographe.

La dernière tendance rejette toute impulsion réformatrice venue de l'extérieur, délégitimant toute instance collective ou individuelle à la base d'une proposition de réforme, en proclamant la souveraineté de l'« usage », sans en identifier clairement les contours et sans objectiver les pratiques d'un large éventail de locuteurs (Morvan 2019, Lucci et Millet 1994).

Ce qui caractérise le traitement par la presse française de la proposition de Hoedt et Piron, c'est la présence d'un type d'arguments, mobilisé à la fois pour et contre une possible réforme, et que l'on ne retrouve pas au Québec ni en Belgique : l'argument *ad hominem*. Si d'un côté, l'Académie est présentée comme incompetente, de l'autre, les attaques visent non seulement les auteurs de la proposition mais aussi les Belges en tant que communauté linguistique.

Ces attaques émanent majoritairement de lecteurs dont les propos, parfois haineux et rarement informés, sont relayés dans le « courrier du lecteur » des journaux : « Laissez les Belges avoir leur langue nationale, au moins ils auront quelque chose à eux », « Si le français ne leur plait pas... qu'ils utilisent du belge... Ils n'ont aucune légitimité à discuter de cela. » (10 septembre 2018, *Aisne nouvelle*), « ils ont du mal à digérer la Coupe du monde » (6 septembre 2018, *Nord Éclair*). La mention de la Coupe du Monde de football 2018, perdue en demi-finale par la Belgique contre la France, apparaît également dans d'autres articles souvent comme exemple teinté de raillerie et d'ironie : « La Coupe du Monde que la Belgique a perdue/perdu » (4 septembre 2018, *L'Union*). Cette référence à un évènement sportif qui cristallise l'opposition entre les Français et les Belges, sans aucune implication linguistique, renvoie à la dimension identitaire nationale de la langue : vouloir toucher à la langue, c'est nécessairement attaquer ses locuteurs, la seule raison possible envisagée pour expliquer une telle attaque étant la revanche. La contre-attaque vise les francophones de Belgique directement, les disqualifiant comme locuteurs légitimes du français, habilités à faire évoluer la langue, comme n'importe quels autres.

Cèdent également à la disqualification et au dénigrement des intervenants à priori mieux informés des enjeux linguistiques et sociaux d'une réforme, un enseignant, Romain Vignest, un écrivain, Alain Borer, et un linguiste, Alain Bentolila. Chez Vignest, les Belges sont mal formés en français : « Ceux qui connaissent l'indigence des programmes de français outre-Québécois n'ont pas dû être étonnés que de là vienne aussi le vœu de ne plus accorder le participe passé : abandonner la grammaire après la dissertation ou la littérature, c'est dans l'ordre des choses. » (Vignest, 4 septembre 2018, *Le Monde.fr*). Chez Borer, Hoedt et Piron sont de mauvais enseignants : « [...] cette pratique de fissure, de délitement, lancée par deux retraités belges à leurs heures perdues (qui s'ajoutent aux "80 heures" (sic) déjà perdues chaque année à rater leur enseignement du participe) [...] » (Borer, 13 septembre 2018, *Le Point*). Chez Bentolila, les locuteurs hors de France n'ont pas le même rapport à la langue que les Français : « Si nous résistons à ces changements, c'est parce que nous sommes très attachés, nous Français, au lien

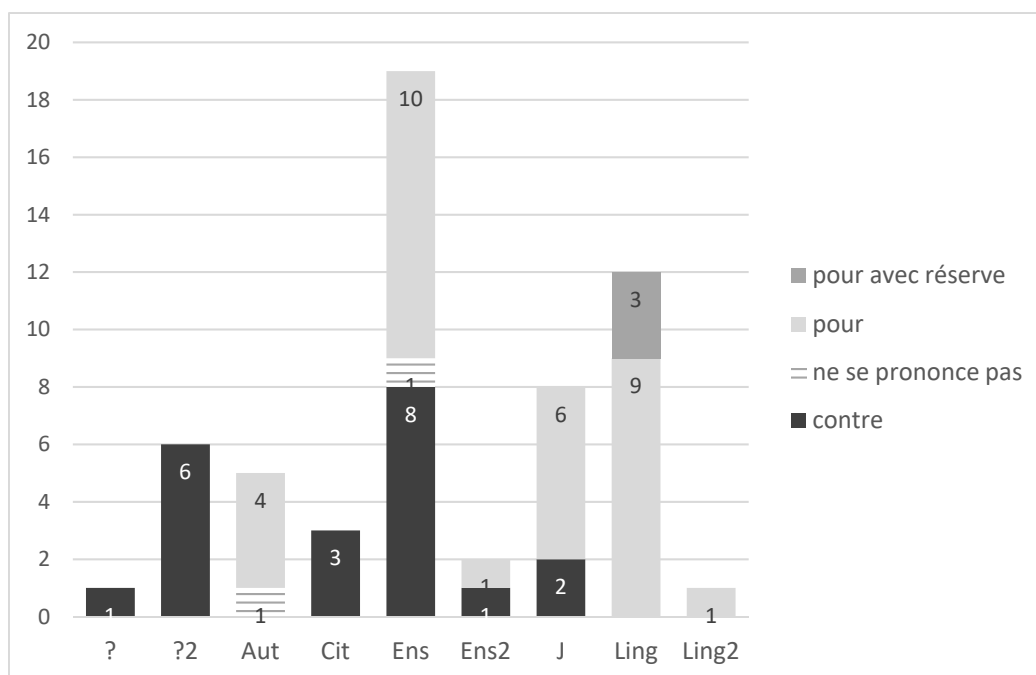
entre la langue et la pensée – une pensée forte et précise – quand les pays francophones ont un rapport plus utilitariste à la langue. Nous sommes le peuple des Lumières. Nous n’avons pas la même histoire... » (Propos d’Alain Bentolila recueillis par Marie-Estelle Pech, 6 septembre 2018, *Le Figaro.fr*). Ces argumentaires, qui ne visent pas les fondements de la proposition de réforme elle-même mais ses auteurs, et par synecdoque toute la communauté linguistique à laquelle ils appartiennent, sortent du débat de fond et véhiculent une image dépréciative des francophones hors de France. Cette rhétorique n’est pas sans rappeler celle de Maurice Druon, académicien français, quand il fustigeait dans les années 2000 la féminisation des noms de métier en jetant les Québécois à l’origine de la réforme et leur « français pittoresque » avec l’eau du bain (Martin Francoeur, « Quand Mōssieu Druon s’en mêle... », 21/02/2006, *l-express.ca*).

Voyons à présent comment le discours médiatique au Québec se distingue du discours médiatique européen et où il s’en rapproche.

### Focus sur le Québec

Les réactions à l’égard de la RAPP dans la presse québécoise arrivent plus tard qu’en Europe, soit entre 2019 et 2022, et principalement en 2019 (10 articles sur les 26 de ce sous-corpus) et en 2021 (11 articles sur 26), année où l’Association québécoise des professeur.e.s de français (AQPF) s’est prononcée en assemblée générale en faveur de la réforme de l’accord du participe passé.

Nous avons identifié 77 arguments parmi les 26 articles du corpus : 32 arguments sont contre la réforme et 45 en faveur de la réforme. Lorsqu’on regarde les énonciateurs (cf Graphique 8), on remarque d’une part que la majorité des arguments présentés dans le corpus sont donnés par des spécialistes et des enseignants, les premiers étant unanimement en faveur, même si c’est à l’occasion avec réserve (« L’auteur du Multidictionnaire de la langue française, Marie-Éva de Villers, est aussi favorable à ce virage, mais doute qu’il se concrétise rapidement en raison de la polémique qu’il risque de susciter » Dion-Viens, *Journal de Montréal*, 1er novembre 2019), les enseignants se montrant plus partagés sur la question (nous y reviendrons). D’autre part, les citoyens qui se prononcent se positionnent contre la réforme alors que les autorités en matière de langue sont en faveur (il s’agit exclusivement des instances européennes ou internationales) ou ne se prononcent pas (« Au Québec, l’O[ffice québécois de la langue française] ne prévoit pas pour l’instant de changement concernant les règles d’accords du participe passé, a-t-on indiqué au Journal. » Dion-Viens, *Journal de Montréal*, 1er novembre 2019).



**Graphique 8 : Les positions des énonciateurs dans le corpus québécois**

Les journalistes sont pour leur part plus souvent en faveur de la réforme, et plus particulièrement deux chroniqueurs qui commentent plusieurs fois le débat. Jean-Benoît Nadeau, de la revue mensuelle *L'Actualité*, et Steve Bergeron, du quotidien régional *La Tribune*, signent respectivement quatre et trois articles sur les 26 du corpus québécois durant la période qui nous intéresse et se positionnent très clairement en faveur de la réforme :

*J'avais 16 ans quand j'ai pris conscience de l'absurdité phénoménale de la règle de l'accord du participe passé avec l'auxiliaire avoir qui-s'accorde-en-genre-et-en-nombre-avec-le-complément-d'objet-direct-s'il-est-placé-devant.* (Nadeau, *L'Actualité*, 3 juillet 2021)

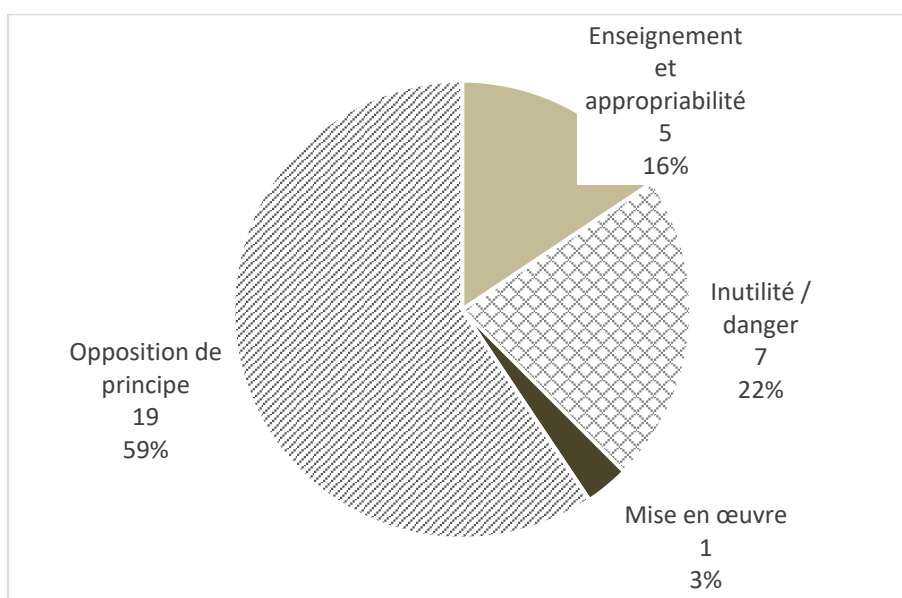
*Car si vous estimez que les règles doivent rester telles qu'elles le sont, cela implique toutes les nuances, toutes les exceptions et, surtout, tous les accords des verbes pronominaux. [...] Et ceux et celles qui ont une bonne mémoire se rappelleront qu'il m'avait fallu trois chroniques pour les expliquer.* (Bergeron, *La Tribune*, 19 mars 2022)

Si on observe l'évolution chronologique du positionnement des différents énonciateurs, on peut voir qu'au début du débat, alors qu'on commente plutôt au Québec les prises de position européennes, ce sont principalement les spécialistes qui se prononcent et le font en faveur de la réforme : « [...] des experts de la langue française, dont des sommités québécoises, font la promotion d'un projet de réforme qui vise à simplifier l'accord du participe passé. » (*Le Journal de Qc*, 15 nov. 2019). Lorsque le débat se déplace au Québec, alors que l'AQPF se prononce pour, les enseignants commencent à se positionner dans la presse. Environ la moitié se dit « contre », et il s'agit pour la plupart d'enseignants à la retraite : « Haro sur les difficultés inhérentes à la langue française, et place au nivellement par le bas ! » (Henri Marineau, enseignant, *Québec Hebdo*, 23 nov. 2021)

Les arguments mobilisés au Québec ne sont généralement pas différents dans leur nature de ceux de la Belgique ni de la France. Ainsi, en ce qui concerne les arguments contre, on retrouve au Québec comme ailleurs une majorité d'arguments d'opposition de principe, par exemple celui de la pente glissante : « Sinon, d'autres "innovations" risquent de survenir. L'accord de genre variable pour les noms commençant par la lettre a : une belle avion ! L'acceptation des

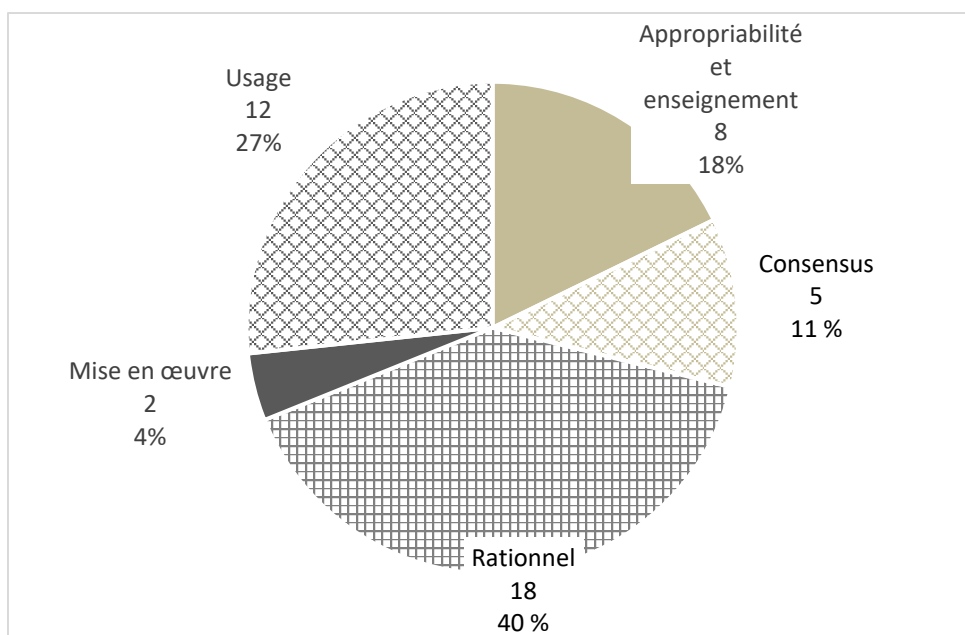
anglicismes : pourquoi les débusquer s'ils font à ce point partie de l'usage ? » (Gabriel Laverdière, enseignant, *Le Devoir*, 19 nov. 2021). On remarque toutefois une moins grande proportion au Québec qu'en Belgique d'arguments liés à la difficile mise en œuvre d'une telle réforme, proportion qui se transfère plutôt dans la catégorie de l'enseignement et appropriation, qui est plus élevée au Québec qu'ailleurs. On peut lire dans *Le Devoir* un exemple de la sous-catégorie « Le problème n'est pas la règle, mais l'enseignement inefficace » :

*Dans tout ce débat sur l'accord des participes passés, personne ne s'interroge sur les raisons qui expliquent ce que savent et surtout ne savent pas ces jeunes, personne ne remet en question les méthodes d'enseignement qu'on nous impose [...] et surtout personne ne dénonce le laxisme des évaluations qui permettent à ces mêmes jeunes de faire une faute de grammaire ou d'orthographe tous les 15 mots [...].* (Luc Papineau, enseignant, *Le Devoir*, 6 nov. 2019)



**Graphique 9 : Proportion d'arguments « contre » dans le corpus québécois**

Concernant les arguments en faveur de la réforme, le type le plus fréquent est celui du rationnel (40 %), notamment autour de la complexité des règles actuelles (« Il [Mario Désilets] estime que les exceptions sont “difficiles à comprendre pour le commun des mortels” et peu fréquentes. “Il n’y a que les réviseurs linguistiques qui s’en souviennent”, lance-t-il. » Dion-Viens, *Journal de Montréal*, 1<sup>er</sup> novembre 2019) ou de la logique (« Les règles d'accord actuelles, selon lesquelles le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet qui le précède, vont contre les intuitions des élèves ». Véronique Corpateau, enseignante, Radio-Canada, 16 novembre 2021). Les arguments liés à l'usage, entre autres ceux portant sur l'évolution naturelle de la langue et ceux soutenant que les nouvelles règles collent plus à l'oral, ne sont pas en reste et composent plus du quart des arguments pour. Enfin, une différence par rapport à l'Europe est l'appel à l'avant-gardisme québécois : Jean-Benoît Nadeau de *L'Actualité* demande « Alors, qu'est-ce qu'on attend ? », rappelant le rôle du Québec en matière de féminisation : « En 1977, ce sont les Québécois qui ont pris sur eux de féminiser les titres et fonctions et qui ont imposé une nouvelle norme mondiale. » (Nadeau, *L'Actualité*, 3 juillet 2021)



Graphique 10 : Proportion d'arguments « pour » dans le corpus québécois

## Discussion et conclusion

De manière générale, les arguments qui circulent lorsqu'on se positionne sur la RAPP ne diffèrent pas de ceux qui sont habituellement employés lorsqu'on discute de changements orthographiques ou linguistiques.

On constate plusieurs points en commun entre les trois aires géographiques à l'étude, comme permet de le voir le tableau 6 :

	<b>Belgique</b>	<b>France</b>	<b>Québec</b>
<b>Pourcentage des arguments « pour »<sup>7</sup></b>	65 %	65 %	69 %
<b>Pourcentage des arguments « contre »</b>	26 %	35 %	29 %
<b>Famille d'argument la plus fréquente « pour »</b>	Rationnel, suivi immédiatement par l'enseignement de la langue et son appropriabilité	Rationnel	Rationnel
<b>Argument le plus fréquent « pour »</b>	L'origine de la règle est arbitraire / accidentelle	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement et Les règles actuelles sont trop complexes
<b>Famille d'argument la plus fréquente « contre »</b>	Opposition de principe	Opposition de principe	Opposition de principe
<b>Argument le plus fréquent « contre »</b>	Nivèlement vers le bas	Affectif/identitaire	Nivèlement vers le bas
<b>Type d'énonciateur le plus fréquent</b>	Hoedt et Piron, puis les enseignants, puis à peu près à part égale les citoyens et les linguistes)	Intellectuels, suivis de très près par les linguistes	Enseignants
<b>Type d'énonciateur le plus fréquemment « pour »</b>	Hoedt et Piron et les linguistes	Linguistes	Enseignants
<b>Type d'énonciateur le plus fréquemment « contre »</b>	Les citoyens et les politiques	Intellectuels	Enseignants retraités

**Tableau 6 : Synthèse des arguments dans les trois corpus**

Dans les trois régions, les prises de position en faveur de la RAPP sont plus nombreuses que celles contre, de manière assez marquée. Les familles d'arguments les plus souvent convoquées sont les mêmes dans les trois corpus : contre la réforme, on compte le plus souvent des oppositions de principe (nivèlement vers le bas, pente glissante), et pour la réforme, on avance des arguments rationnels (l'origine des règles est arbitraire, les règles ne sont pas logiques). Si on tient compte maintenant des arguments pris individuellement, le fait qu'adopter la RAPP serait du nivèlement vers le bas est un argument fréquent (le plus fréquent en Belgique et au Québec), alors que les arguments « pour » sont plus variés : les règles actuelles sont arbitraires, trop complexes ou trop longues à enseigner. Lorsqu'ils se positionnent en faveur de la réforme, les énonciateurs utilisent des arguments liés à la logique et aux faits. À l'inverse, les arguments qu'on oppose à la réforme tombent dans l'affectif et n'évoquent pas le fond. On ne trouve pas dans le corpus d'argument soulignant que la RAPP touche parfois à la prononciation.

On note quelques spécificités par aire géographique. C'est en France qu'on trouve le plus de personnes catégoriquement contre. En France comme en Belgique, certains sont contre l'idée de toute réforme de l'orthographe, pas spécifiquement celle portant sur les accords du participe passé – c'est moins le cas au Québec. Les articles rédigés en France posent plus souvent la question de qui a la légitimité de proposer des changements orthographiques. C'est également le corpus qui compte le plus d'attaques *ad hominem*, plus précisément envers la Belgique – le Québec étant peut-être trop loin et comparativement moins important sur le marché linguistique pour qu'on commente ses prises de position. En Belgique, on insiste sur l'impossibilité d'aller

<sup>7</sup> Il s'agit des arguments directs, donc sans les arguments évoqués pour se positionner par rapport à eux. Ne sont pas comptabilisés dans ce tableau les énonciateurs qui ne sont ni pour ni contre, ce qui explique que le total ne donne pas toujours 100 %.

de l'avant seuls, c'est-à-dire sans la France, pour ce changement. Enfin, au Québec, on n'attend pas que les autres aires de la francophonie agissent : on appelle au contraire à l'avant-gardisme québécois en matière de langue.

Enfin, concernant les énonciateurs, la plupart des personnes qui sont pour la réforme sont des spécialistes ou des personnes ayant eu à enseigner les accords du participe passé.

Si on compare les arguments mobilisés par la réforme des accords du participe passé avec ceux mobilisés par les Rectifications de l'orthographe de 1990, on constate que les arguments « contre » se rejoignent. Par exemple, l'argument du nivèlement vers le bas est autant mobilisé dans les deux cas. On note toutefois une différence : les spécialistes ne critiquent pas la RAPP comme c'était le cas pour les rectifications, où ils jugeaient qu'elles n'allaient pas assez loin ou qu'elles comportaient trop d'exceptions (Groupe RO 2012 ; Rheault et Elchacar 2019).

Mais ce qui s'avère commun, c'est bien que la majorité des arguments employés dans la presse sont en faveur de la RAPP. Au-delà des réserves et des craintes de certains groupes sociaux, l'opinion qui occupe le plus l'espace médiatique (sans pour autant inférer sur la représentativité de leurs auteurs et auteures) est bien favorable pour aller de l'avant et pour permettre à la grammaire prescriptive et scolaire du français de mieux coller à la tendance majoritaire (Surcouf 2024), qui est bien celle de l'effacement des marques d'accord.

## Bibliographie

- ARBOUR Marie-Ève *et al.*, 2014, « Féminisation linguistique : étude comparative de l'implantation de variantes féminines marquées au Canada et en Europe », *Langage et société*, vol.2, no 148, p. 31-51.
- BASTIN, Jean, 1880, *Le participe passé dans la langue française et son histoire*, St-Petersbourg.
- BÉGUELIN Marie-José, 2002, « Faut-il simplifier les règles d'accord du participe passé ? » *Travaux neuchâtelois de linguistique*, vol 3, no 7, 27 p.
- BENA Jonas Makamina, 2004, *Les déficits en matière de français-langue maternelle. Diagnostic et base de remédiation*, Paris, L'Harmattan.
- BENZITOUN Christophe et FLEISCH Marie, 2024, *La disparition qu'on a mis au jour : étude sur corpus de l'accord du participe passé avec avoir chez des adultes francophones*, SHS Web of Conferences, 191, 14004–14004, <https://doi.org/https://doi.org/10.1051/shsconf/202419114004>
- BRAUN Virginia, CLARKE Victoria, 2006, « Using Thematic Analysis in Psychology », *Qualitative Research in Psychology* 3(2), p. 77-101.
- BRISSAUD Catherine, COGIS Danièle, 2008, « L'accord du participe passé : Reconsidération d'un problème ancien à la lumière de données récentes sur l'acquisition », *Actes de colloque Congrès Mondial de Linguistique Française 2008*, Paris : Durand, J., Habert B. et Laks, B. (éds).
- CAJOLET-LAGANIÈRE Hélène, 2021, « L'essor d'une norme endogène au Québec : l'exemple du dictionnaire Usito », *Gragoatá*, vol. 26, no 54, p. 105-138.
- CRINON Jacques et DELARUE-BRETON Catherine, 2018, « Normes et valeurs dans le discours des enseignants du primaire : entre pluralité et contradictions internes », *Recherche et formation*, 88, p. 17-32.
- DISTER, Anne, MOREAU, Marie-Louise, 2009, *2. Féminiser ? Vraiment pas sorcier ! : La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*, De Boeck Supérieur.
- DISTER Anne, MOREAU Marie-Louise (dir.), 2012, *Réforme de l'orthographe française. Craintes, attentes et réactions des citoyens*, numéro thématique de la revue *Glottopol*, n° 19.

- GROUPE RO, 2012, « Orthographe : ce qui est jugé difficile. L'avis d'enseignants et de futurs enseignants », dans Dister Anne et Moreau Marie-Louise (dir.), *Réforme de l'orthographe française – Craintes, attentes et réactions des citoyens*. Glottopol, 19, p. 17-36.
- GRUAZ Claude, dir., 2013 [2012], Études pour une rationalisation de l'orthographe française. Quatrième fascicule. L'accord du participe passé, 2 éd. rev. et corr., Limoges, Éditions Lambert-Lucas.
- LE BELLEC Christel, 2013, « Comment peut-on rendre les règles d'accords du participe passé cohérentes ? », dans Fabrice MARSAC, Jean-Christophe PELLAT (dir.). *Le Participe passé entre accords et désaccords*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, p. 99-113.
- LEGROS Georges, 2003, « Pour une rationalisation de l'accord du participe passé ». *Enjeux*, 58, p. 117-140.
- LEGROS Georges, 2009, « Au commencement était le participe passé. Pour une mise en perspective institutionnelle », *Pensez l'orthographe de demain*, Paris, Conseil international de la langue française, p. 3-7.
- LEROY Jean, LEROY Nathalie, 1995, « La fréquence d'emploi des règles d'accord du participe passé » *Enjeux*, 34, p. 81-89.
- LUCCI Vincent, MILLET Agnès, éd., 1994, *L'orthographe de tous les jours. Enquête sur les pratiques orthographiques des Français*, Paris, Honoré Champion.
- MARTIN Robert, 2024, « Nouveau plaidoyer pour une orthographe assouplie », *Le français moderne*, no 2, *L'orthographe : théories, pratiques et réformes*, Anne Dister (dir.), p. 303-314.
- MORVAN Malo, 2019, « L'Académie, greffier du bon usage ? », Anne Dister et Sophie Piron. *Les discours de référence sur la langue française*, Presses de l'Université Saint-Louis, p.283-309.
- RHEAULT Amélie-Hélène, ELCHACAR Mireille, 2019, « La vision des Rectifications orthographiques, toujours aussi négatives au Québec ? Étude de l'évolution des discours dans la presse québécoise », Remysen, Wim et Sabine Schwarze (dir.), *Idéologies sur la langue et médias écrits : le cas du français et de l'italien*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 13-36.
- SURCOUF Christian, 2024, « Entendez-vous l'écrit ? L'orthographe et la description de l'accord du participe passé en linguistique », *Le français moderne*, no 2, *L'orthographe : théories, pratiques et réformes*, Anne Dister (dir.), p.226-253.
- VAN RAEMDONCK Dan, 2013, « L'accord du participe passé : réformes théorique et pratique » dans Fabrice MARSAC, Jean-Christophe PELLAT (dir.). *Le Participe passé entre accords et désaccords*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, p. 254-272.
- WILMET Marc, 2009, « L'accord du participe passé. Projet de réforme », Anne Dister et al, *Pensez l'orthographe de demain*, Paris, Conseil international de la langue française, p. 8-34.